



Régime Différencié Un de plus !

Aujourd'hui au régime différencié, la détenue V s'en est, **UNE FOIS DE PLUS**, prise aux surveillantes. Elle aura déjà perturbé la détention tout le weekend, et s'il ne s'agissait que du weekend !

Cette détenue qui, rappelons-le, est déjà passée par de nombreux établissements en transferts disciplinaires, comptabilise de trop nombreuses agressions sur personnels, y compris chez nous depuis son arrivée.

Connue pour ses troubles psychiatrique, elle fait subir aux surveillantes du secteur sa violence, son tapage, ses actes de pyromanie sans oublier la détérioration de matériel.

C'est ainsi qu'à la fermeture des portes vers 19h35, elle jettera des objets depuis sa cellule en direction des collègues, et forcera le passage pour sortir sur la courive.

Durant l'intervention pour la maîtriser, les surveillantes recevront des coups de pieds et de poings de la détenue. Le gradé de roulement arrivé sur les lieux aura, quant à lui, droit à une gifle.

Maitrisée, la détenue sera mise en prévention, sauf que, faute de QD depuis des mois sur l'établissement (travaux de restructuration oblige), elle sera placée sur la même aile, c'est-à-dire le régime différencié, où une cellule a été prévue à cette fin.

Résultat : les collègues en poste l'auront encore à leur charge... Heureusement leur investissement sur le secteur est à toute épreuve...

FO Justice attend avec impatience le transfert de la détenue ! Il est grand temps, les surveillantes ont suffisamment donné.

FO Justice félicite les collègues qui ont mis fin à l'incident et leur souhaite un prompt rétablissement.

FO Justice revendique un placement des profils psychiatriques sur des structures adaptées à leurs pathologies.

Cela fait trop longtemps que les personnels de surveillance sont confrontés à des personnes détenues atteintes de forts troubles psychotiques (schizophrénie, paranoïa, psychoses hallucinatoires...), **sans qu'ils aient les moyens de leur prise en charge.** Pour certains profils, un placement en détention est envisageable mais pas pour tous, chacun son métier.

Dans son tract du 18 novembre 2023, FO Justice écrivait :

« Les collègues ne sont pas personnels psychiatriques mais bien surveillantes pénitentiaires. Malgré une forte polyvalence et un savoir-faire, il y a des cas pour lesquels, une mission d'accompagnement et de gestion EST ET RESTERA tout bonnement impossible ! Preuve en est des trop nombreux écrits sur le secteur... »

Et bien, ça en fait un de plus et certainement un de trop 😞

